L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 18 JUILLET 1889.

Théâtre de l'Opéra.

Trois nouveaux engagements: Falcon, Basse, Régisseur-Général.

Nous l'avions dit dans des articles précédents, la Direction de l'Opéra de la Nlle-Orléans était en pourparler, à Paris, avec Mme Doria, falcon. La fréquence avec laquelle Mme et M. Mougé revenaient sur ces négociations entamées, poursuivies, nous prouvait qu'à leur sens ils se trouvaient devant un sujet de distinction et qu'ils penseraient avoir achevé excellente besogne, si l'on venait à s'entendre.

Cette entente s'est faite; et une lettre du 4 juillet nous apprend que l'engagement de la nouvelle falcon est signé.

Nos lecteurs le savent, nous n'avons point pour habitude d'oublier, une fois partis, les artistes qui ont fait leur marque devant notre public, les artistes dont nous avons aussi reconnu la valeur, loué le talent.

Ce serait là une volte-face qui d'abord ne pourrait en rien produire une déviation de l'opinion publique—la souveraine consacrée—; ce serait aussi nous déjuger nous-même, et pareille contradiction ne saurait pas pour maintenir notre influence de critique, si tant est que nous en ayons quelque peu.

Donc, aujourd'hui comme toujours, nous rendons justice à la personnalité artistique de Mme Lematte-Schweyer; nous répétons qu'elle a tenu ici son emploi avec distinction et qu'elle se range parmi les chanteuses les plus sympathiques qui aient passé sur notre scène lyrique.

Mais notre public qui ne se renouvelle pas, on le sait, désirait, en grande majorité un changement à fond du personnel de l'Opéra, et voilà l'unique raison pour laquelle la Direction, cédant à ce désir, n'a pas contracté une seconde fois avec Mme Lematte-Schweyer et plusieurs autres artistes, qu'on devine et qu'il nous est donc inutile de nommer. Ils sont de ceux que l'on aimera à revoir quelque jour, nous n'en faisons aucun doute; mais en face du voeu des habitués de notre théâtre, il était utile qu'une saison tout au moins intervînt avant leur retour.

Nous n'avons jamais entendu celle qui va prendre la succession de Mme Lematte-Schweyer; des journaux artistiques et des lettres signées, de noms autorisés, nous ont, seuls, renseigné à son égard.

Ces renseignements, hâtons-nous de le dire, sont tout à l'honneur de l'artiste.

Quiconque connaît la province française, sait à quel degré de l'échelle théâtrale sont placées les scènes de Marseille et de Toulouse. Ces deux villes sont de premier ordre, et si l'on en voulait une preuve, nous prendrions celle-ci entre mille: ce fut à Marseille qu'on alla chercher notre si serviable ami, M. Halanzier, pour le placer à la tête de l'Opéra de Paris.

Eh bien, à Marseille comme à Toulouse—publics difficiles à conquérir et fort capricieux aussi—Mme Doria a fourni une carrière qui y fait date. A plusieurs reprises elle y a été engagée; et cette fois encore la direction de Marseille l'eut enlevée, sans l'enchère parisienne de la Nouvelle-Orléans. La lutte a été ardente; lutte pacifique, où il n'y a d'atteinte portée qu'à la caisse du vainqueur. Mais ce sont là frais de guerre, dont le talent de Mme Doria, tout paraît le promettre, indemnisera son directeur.

La voix est fort belle, nous dit-on, et, à part son éducation, elle possède un don de nature: le drame, c'est-à-dire l'intensité de sentiment, sachant trouver son expression juste; l'émotion, amenant des vibrations qui la communiquent à un auditoire. Le jeu est chaud, mais sobre; cette émotion communicative est surtout, semble-t-il, dans l'expression très mobile des yeux, dans la gamme des inflexions de la voix.

Parmi les plus brillants succès de Mme Doria—et ces succès ne s'est démenti en aucune ville—on cite le quatrième acte des *Huguenots*. On nous écrit qu'elle y cause invariablement, irrésistiblement, une impression profonde, une impression qui reste; chant et jeu.

La nouvelle falcon est de taille assez petite; et si elle n'est point une jolie femme, elle a, du moins, des yeux parlants, s'allumant à la flamme même de l'oeuvre; si bien que la diversité de cette physionomie fait vite la conquête de tout public intelligent comme le nôtre.

Le second engagement est celui de M. de Baré, première basse. Il occupait cet emploi, l'hiver dernier à Nantes, où il a été reçu d'emblée et où son succès s'est maintenu tout le long de la saison.

L'instrument, d'après les notes que nous avons sous les yeux, est bien réellement une basse profonde, très profonde même; ce qui se fait de plus en plus rare.

A cette qualité des cordes se joignent du timbre, de la chaleur, de la fraîcheur aussi.

Le troisième engagement signé est celui de M. Peyroe, régisseur-général. C'est là, dans une entreprise théâtrale, un facteur de la plus haute importance. Le public ne le connaît que pour le voir de temps à autre, alors que quelqu'annonce l'amène à l'avant scène et qu'il, en tenue de rigueur, il vient s'incliner devant la salle, à un angle de quarante cinq degrés, trois fois répété.

C'est même souvent avec déplaisir qu'on le voit émerger de la coulisse, emprisonné dans l'habit noir officiel et cravaté de blanc. En effet il est, d'ordinaire, chargé de missions malencontreuses: changement de spectacle, substitution d'artiste, annonce d'un accident de voix, etc., etc. Cloche d'alarme trop souvent.

Mais ce qu'il fait, à la cantonade, pour le plaisir du parterre, celui-ci ne s'en doute guère. Et par quels âpres chemins il lui faut passer, pour arriver à un résultat. La patience est amère, dit-on, mais son fruit est doux. Le régisseur en dépense à ne plus compter, et le fruit ne vient pas toujours. Si Job revenait et qu'il se reléguât dans une régie de théâtre, sa longanimité y serait mise encore à rudes épreuves, s'y lasserait peut-être.

Les fonctions de régisseur-général, bien entendues, exigent de nombreuses qualités d'acquis et d'autorité.

Ces qualités on les accorde à M. Peyroe, affirme la lettre que vient de nous porter le dernier courrier. Depuis de longues années il *fait* les grandes villes, et, pour n'en rappeler qu'une, il a occupé le poste de régisseur-général quatre ans au Théâtre de La Haye.

Il sait se faire écouter et aimer des artistes, qui, tous, admettent sa compétence.

(Au vacant) des ténors; nous n'en sommes nullement surpris. Ah! la recherche en est malaisée, croyez-le bien; on fait fréquemment buisson creux en cette poursuite; et, pour notre part, il nous plaît qu'une direction mette grand temps à pareille aventure. Elle est sage; c'est là qu'il ne faut point manquer la cible.

Peut-être les prochains avis—dans huit jours—nous porteront-ils quelque nouvelle heureuse à ce sujet. Ce que nous savons, c'est que les auditions se continuent sans relâche et que l'Opéra de la Nouvelle-Orléans est revenu à une scène de premier ordre.

Une lettre de M. Lematte nous confirme la nouvelle que nous avons donnée dans nos colonnes: l'engagement de Mme Lematte-Schweyer à Bordeaux. Elle y sera ce qu'elle a été ici; donc nous aurons bientôt à constater là-bas, pour elle, une réussite qu'elle songera à nous annoncer, nous l'espérons.

M. Plain est engagé à Alger [illegible]; et dernièrement Mme Vandiric [illegible] et M. Berger étaient en représentations dans la province française.

L'engagement se confirme aussi de M. Lafarge à Rouen. Le charmant artiste nous en transmet la nouvelle, dans une lettre que nous recevons à l'instant.

Il nous écrit, de sa résidence de Passy—Paris—qu'il eût été heureux de revoir le public de la Nouvelle-Orléans; mais la considération que nous avons dite plus haut ne l'a pas permis.

Appel à l'Agence Ambrosetti—dont on connaît le [illegible] et très [illegible] à Paris et par toute la France—il s'y est fait entendre dans le rôle des HUGUENOTS: *Plus blanche que la blanche hermine.*

[illegible] audition a [illegible] et il a [illegible] signé, nous dit-il, pour Besançon [illegible] aux brillantes conditions que voici: 4000 francs, par mois, la première année; 5000 francs, la seconde. Un beau denier; une entrée en jeu bien [illegible] pour un jeune artiste.

Nous n'avons pas besoin de donner ici [illegible] à M. Lafarge que, témoin de ses heureux débuts, nous [illegible] à suivre sa [illegible] [illegible]

L. PLACIDE CANONGE.

[illegible]

Collège Jefferson.

Nous n'avons pas assisté à la solennité de bout de l'an qui vient d'avoir lieu au Collège Jefferson, institution essentiellement louisianaise, dont la fondation est due, avant tout, à la vieille population créole et aussi à l'élément franco-louisianais.

Nous regrettons que nos occupations ne nous aient pas permis le plaisir de cette excursion. Nous aurions revu là un coin de la Louisiane, que nous aimons infiniment; qui pour nous est tout peuplé de souvenirs aimables, et puis, nous aimons des émotions que nous avons lus en entendant, la fête a été vraiment réussie, intéressante.

D'abord le voiturer, par trop primitive, paraît-il, qui vous ballotte, vous cahote de la Station du Couvent au Collège, tout serait à louer.

Mais voilà chaque médaille a son revers. Vous entrez dans ces diables de coches et à peine vous y êtes-vous laborieusement inséré que tangage et roulis commencent, et que plus d'un se voit menacé d'un bel et bon mal de mer, tout comme s'il était engagé dans un voyage de long cours.

Puis, vous le savez, il y a des pénitenciers d'une prévoyance hyperbolique; graines et noyaux sont par eux mis partout en réserve. Or l'on nous assure que les *sièges* en question paraissent souvent être bourrés de cette réserve et que le trop voituré voyageur, inquiet d'une fort essentielle partie de son individu, se soulève parfois tout doucement, en geignant: Trop de prévoyance; trop de noyaux sur la planche, ou plutôt dans les banquettes de la taquine patache!

Néanmoins on arrive à peu près au complet; l'on en est quitte pour quelques *empreintes* sans gravité, et pour maugréer un moment contre la compagnie du chemin de fer, qui devrait peut-être veiller à une moins ligneuse correspondance entre la Station et les points principaux de la côte St-Jacques.

Au Collège on est dédommagé toujours, d'abord, par un accueil affectueux, comme en savent faire les Pères Maristes; puis, en cette occasion, on l'a été largement par le plaisir qu'ont causé les divers exercices scolaires, par la valeur de certains sujets qui s'y sont produits.

Il ne paraît y avoir qu'une voix là-dessus; cette vingt-quatrième fête annuelle du Collège, sous sa direction actuelle, succédant à beaucoup d'autres fort remarquables aussi, cette fête a été tout un succès.

Nous n'en étions point, avons-nous écrit tout-à-l'heure; donc, malgré notre bonne volonté en cela, il nous serait impossible d'entrer dans les détails de cette solennité. Bornons nous, prenant pour base les notes qu'on veut bien nous communiquer, à dire que le programme était opulent et qu'on l'a fidèlement exécuté à la soirée du lundi et le mardi.

De tout dans ce programme: musique instrumentale (par le St-Mary's brass band); un drame en 5 actes: *Pizarre*; des tableaux, du chant, comique et sérieux; des choeurs; du piano, de l'opérette: *Pattes blanches*; ce menu est surtout celui de la soirée d'ouverture.

Le lendemain, discours par M. Nemours Roux, orateur de la Société des Alumni; vaudeville: *Sent to the tower (A la Bastille!)*, joué par les élèves E. Gueymard, J. Prendergast, J. Ayo; morceaux pour piano et cornet; récitations, discours d'adieu par le jeune J. Lauve.

Le drame *Pizarre*, interprété avec beaucoup d'ensemble, beaucoup d'intelligence aussi, était joué par les élèves: J. Ayo, J. Prendergast, G. Rapier, E. Gueymard, E. Jelly, L. Beauvais, H. Dupuy, J. St-Martin, O. Breau, P. Vegas, F. Carrouché, L. Gaudin, W. Groersch, R. Hearsey, L. Perkins, Ch. Stiegler.

Chacun de ceux là a eu part au succès, nous affirme-t-on. L'opérette *Pattes Blanches* a été fort gentiment chantée et jouée par messieurs J. Lauve et Geo. Rapier; et très applaudis aussi ont été les élèves E. Gueymard, J. Prendergast, J. Ayo, dans *Sent to the tower*, le vaudeville déjà nommé.

Citons encore le jeune J. J. Prendergast dans: *I'm getting a big boy now! et Listen to my tale of woe! Les Savoyards*, sorte d'idylle chantée par MM. Geo. Rapier, J. Boyer et Ad. Landry; des chansonnettes comiques, dites par les élèves J. Lauve, H. Malarcher; des morceaux de piano, par le jeune H. Dupuy; une charge sur *Home, sweet home*, chantée par l'élève Prendergast; composition pour piano et cornet à piston, exécutée par les élèves J. Landry, J. Dornier; une récitation par l'élève J. Ayo; une mélodie: *When the tide comes in*, chantée avec sentiment par l'élève Geo. Rapier, etc.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de publier la longue liste des prix distribués; liste lue par le Rév. Père James H. Blenk, préfet des classes. Nous nous limiterons donc à reproduire ici les noms de ceux auxquels ont été décernés des diplômes et des certificats de mérite: M. Nemours Roux, de la Nlle-Orléans, maître-ès-arts; M. Jackson J. Ayo, de Lafourche, bachelier-ès-arts; même distinction à messieurs Ernest P. Gueymard, d'Iberville, Joseph E. Lauve, de la paroisse Assomption.

Des certificats de mérite ont été accordés aux élèves suivants: Clifford Cappel, des Avoyelles; Henry Delaune, de Napoléonville; Edouard Jelly, de Bâton-Rouge; John Landry, Assomption; Paul A. Vegas, St-Jacques; Thomas Williams, Bâton-Rouge, tous ayant spécialement suivi le cours commercial.

La Médaille offerte par l'Association des Alumni a été remportée par le jeune Ernest P. Gueymard, de la paroisse Iberville, dont la composition très remarquée a pour sujet: *L'utilité des études philosophiques.*

Le Collège Jefferson est présidé par le Rév. Thos. Henry, S. M., assisté d'une faculté où figurent les Pères Maristes dont voici les noms:

R. R. M. Thouvenin, James H. Blenk, Thomas Larkin, J. Joyce, B. Mader, M. Mandy, J. Collins, A. Dempsey, J. Reman, L. Fahey, William Gibbons.

A ces noms ajoutons ceux de messieurs E. Smith, F. Greene et du docteur L. Deslattes, l'éminent et sympathique médecin du Collège.

La réouverture des classes aura lieu le mardi, 1er octobre.

Fort Espagnol.

Nous appelons l'attention sur une importante annonce du Fort Espagnol: on la trouvera à la première page du journal. On y lira une nouvelle qui ne manquera pas de causer vif plaisir au public.

Ce soir même, le joli théâtre de l'endroit fera sa réouverture à 8 heures et la nouvelle inauguration en sera faite par "une troupe de vaudeville, de premier ordre, avec orchestre complet." Ce théâtre est ouvert à tout le monde, sans paiement d'aucun supplément.

Donc pour quinze cents—prix de l'excursion, aller et retour—on aura concert et spectacle.

L'orchestre du Fort Espagnol est sous la conduite de M. J. W. H. Bisse, de Londres; il se compose d'instrumentistes connus depuis longtemps à la Nouvelle-Orléans, et dont le répertoire est vaste.

En outre, trois fois par semaine: mardi, jeudi et samedi—il y a soirée dansante dans la salle vaste et aérée du Casino.

West End.

Le succès de la "soirée de gala" au West End, samedi dernier, a été tel que l'administration se propose de composer, pour après-demain samedi, un programme du même genre, dont nous recevrons sans doute le détail et aurons le plaisir d'entretenir nos lecteurs dans un prochain numéro.

A propos du West End, un mot qui aura peut-être son utilité.

Nous apprenons que de nombreux et charmants articles parisiens, qui devaient servir ici aux décorations de la fête du Centenaire de 1789, et qui malheureusement ont été trop longtemps retenus en douane de New York, sont enfin arrivés hier à la Nouvelle-Orléans.

Ne serait-il pas possible à la direction du chemin de fer du West End d'arriver à un arrangement par lequel on en ferait bon et fructueux emploi?

Ne pourrait-on pas, à cet effet, organiser une autre fête, de nature à attirer la foule?

Le 4 Août, par exemple, est une glorieuse date, dont la France a le droit d'être fière, et cet anniversaire tombe, cette année, un dimanche. Il y a peut-être là quelque chose à faire.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and naturally [illegible] [illegible] Louisiana and the [illegible] States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the only [illegible] organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to cultivate their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]

Weekly (12 double pages) published every Saturday Morning.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Paragraphes.—Chas. Andrews, qui travaillait à bord du steamship Mexic, est tombé dans la cale. Il a reçu des lésions internes.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1889.—Indications. Pour la Louisiane: Beau temps, baisse dans la température; vents du sud.

Thermomètre au 17 juillet 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 143 rue du Canal.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Jean B. C. Beaurivage Jr. à Mlle Olga Mollé.
Albert E. Wetherby à Mme Veuve Mollé.
John Page à Mme Veuve W. S. B. Cleveland.
Bonnie Bonnano à Mme Veuve B. Cheroili.
Dominique Minviella à Mlle Rosalie Marre.

Naissances.

Mme Joseph H. Malrbell, un garçon.
Mme Wm West, une fille.
Mme Samuel Jacob, un garçon.
Mme W. J. Fanegan, une fille.
Mme Wm C. Purdy, un garçon.
Mme Mathias Katz, une fille.

Décès.

Jas F. Churchill, 27 ans, 667 rue Magasin.
Wm Parker, 13 mois, 413 rue Gravier.
John Roussaud, 66 ans, encoignure Commerce et Barthélemy.
John W. Magnire, 49 ans, 135 rue Dufossat.
Robert Crawford, 71 ans, 361 rue Coliseum.
Agnès G. Anderson, 5 mois, rue Clouet, près Marais.
Mme S. Deutschmann, 48 ans, 26 rue Burgundy.
Francesco Sodo, 49 ans, 279 rue Dauphine.
John Pratt, 5 mois, rue Barthélemy, près Marais.
Léo Roland, 4 mois, 519 rue Girod.
Geo J. Schnell, 51 ans, encoignure Madison et Nevins, Alger.
Walter Harris, 5 mois, encoignure Verret et Bouny, Alger.
Mme Ann E. Callison, 66 ans, encoignure Bienville et Palmyre.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

M. Halbritter à A. Bohli, cinq terrains bornés par les rues Conti, Bienville, Gayoso et Salcedo, $800.

Succession de J. Keener à J. Banks, un terrain borné par les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois, $375.

La même succession à F. Cullen, deux terrains bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro, $975.

Wm. H. Phelps à Mme P. Blanc, un terrain borné par les rues Robertson, Laharpe, Columbus et Claiborne, $500.

Mlle A. B. Elsbers et autres à A. Elsborn, deux terrains bornés par les rues Marigny, Casacalvo, Mandeville et Dauphine, $1700.

Mme E. G. Ellsworth au Eureka Homestead Society, un terrain borné par les avenues St-Charles, Henry Clay, la rue St-Patrick et la ligne de Bloomingdale, $600.

Cour Civile.—Les successions Francis et Morgan Graham, et Mme Eliza Brown sont ouvertes.

Mme Marion M. Shoemer, demande l'émancipation.

James McNeil, contre Francis Stone, pour $2,500.

Gus. Mazzi, contre Vve Michel Antoine, en partage de biens.

A. Baldwin, en qualité de receveur de la Crescent City Brewing Co., contre Arnold Heller, pour $37,500 d'actions impayées.

Cour Criminelle.—M. Vicenzo Scalso, accusé d'avoir violé Némi Beralevi, une italienne qui faisait partie du corps de ballet de l'opéra, a comparu hier.

La plaignante n'ayant pas de témoins à produire a été seule entendue et l'avocat de district et le juge Baker ont interrompu l'instruction de l'affaire avant même que M. Scalso ait été entendu, disant qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à l'affaire. M. Scalso a été acquitté.

Deuxième cour de recorder.—Willie Carnes, accusé d'avoir tiré un coup de revolver sur un train du Louisville & Nashville, et d'avoir blessé M. R. H. Westler, a été renvoyé devant la Cour Criminelle sous caution de $500.

Hémorrhagie pulmonaire.—Hier à midi, le coroner était appelé au No 113 de la rue Port où un nommé Geo. Bandman, âgé de 40 ans, avait été trouvé mort dans son lit. La propriétaire du "Boarding house", Mme Schumacher était d'avis qu'il s'était suicidé parce que le lit était inondé de sang.

A 5 heures de l'après-midi, le Dr Archinard a visité le corps et a rendu un verdict de décès causé par une hémorrhagie pulmonaire.

Bandman était originaire d'Angleterre, où habite sa femme avec sept enfants. Il était depuis deux ans à la Nouvelle-Orléans, où, jusqu'au mois de décembre, il avait été employé comme conducteur sur la ligne du Queen and Crescent R.R.

A partir du mois de décembre, époque où il se trouva sans emploi, il prit pension rue Port No 113. Depuis il n'a pas réussi à se procurer de l'occupation et bien qu'il représentât une compagnie d'assurance sur la vie, il ne pouvait suffire à payer sa pension, aussi Mme Schumacher l'avait-elle prévenu d'avoir à chercher ailleurs un logement.

Il s'était adressé de tous côtés vainement pour obtenir des secours et désespéré de se trouver sans ressources il avait parlé de suicide. Mardi matin, s'étant levé comme de coutume, au moment où on se préparait à faire sa chambre, il pria qu'on le laissât telle qu'elle était, parce qu'il se sentait malade et qu'il avait l'intention de se recoucher—ce qu'il fit en effet, priant qu'on le réveillât hier matin à 11 heures.

Ayant frappé à la porte sans obtenir de réponse, Mme Schumacher ouvrit et trouva le lit dans un complet désordre, les oreillers par terre et le défunt couché en travers du lit et inondé de sang. Elle conclut immédiatement au suicide et prévenir le coroner dont l'enquête s'est terminé ainsi qu'il a été dit plus haut.

Une enquête.—Au sujet de la mort de H. McHall, que l'on supposait avoir succombé aux mauvais traitements d'un inconnu, l'enquête a révélé que mardi, 9 juillet, vers 8 heures 30 a. m., Hall étant assis depuis quelque temps sur les marches de l'épicerie de Mme Ryan, encoignure Galennie et Tchoupitoulas, entra et demanda à boire un coup de whiskey qui lui fut refusé par Mme Ryan parce qu'il en avait déjà consommé plus que de raison.

Elle lui offrit un verre d'eau qu'il accepta. Il sortit de nouveau, s'endormit et roula dans le ruisseau et se blessa dans sa chute au bord du trottoir. Il fut transporté à l'hôpital où il est mort mardi.

Police Board.—Le meeting du Police Board n'a pas eu lieu hier soir faute de quorum, aucun des membres ne s'étant présenté à l'Hôtel-de-Ville.

La chaleur.—Hier à 4 heures p. m., un photographe du nom de K. K. Thomas, âgé de 44 ans et habitant encoignure Royale et Toulouse, a été indisposé par la chaleur tandis qu'il travaillait au No 111 de la rue Royale. Il a été transporté à l'hôpital.

A 2 heures p. m., au Chalmette Hotel, 99 et 100 rue St-Charles, John Wolfe, âgé de 23 ans d'origine allemande et employé comme laveur de vaisselle, se trouvant incommodé par la chaleur, a bu deux verres d'eau glacée et est tombé sans connaissance; transporté à l'hôpital, il y est mort peu après.

A la même heure, une mule appartenant à Chas F. Feahney, épicier rue des Remparts No 162 a été frappée d'insolation coin Remparts et Canal. La chaleur commence décidément à se faire sentir depuis trois jours et les accidents qu'elle cause se multiplient.

Foudroyé.—Un employé de la compagnie d'éclairage électrique Louisiane, James Dixon, âgé de 22 ans, a été trouvé mort hier matin, rue Broadway, près Félicité, à 25 pieds environ d'une lampe dont il remplaçait les bougies. On pense que dans un moment d'oubli, Pitzheimer a touché [illegible] et aura été foudroyé par le courant.

A propos de Chinois.—Le collecteur Jones ayant connaissance de l'arrivée de Chinois qui doivent traverser la Nouvelle-Orléans pour se rendre à San-Francisco, a annoncé son intention de ne pas les laisser débarquer, même dans le cas où la compagnie du Southern Pacific déposerait un cautionnement garantissant que les voyageurs seront conduits directement à San-Francisco et remis entre les mains du collecteur de cette ville.

Poste central.—Le comité chargé de trouver un nouvel emplacement pour le poste central de police s'est occupé d'évaluer le prix d'un nouveau bâtiment.

M. Brittin a dit qu'il ne faudrait pas moins de $500,000 pour faire un monument répondant à toutes les commodités. Le comité, après avoir discuté les moyens de [illegible], s'est ajourné.

Blessé.—Hier [illegible] à [illegible] une négresse du nom de Ella [illegible] a été blessée d'un coup de couteau à la [illegible] par son [illegible] Louis [illegible], rue [illegible], entre Calliope et Delord. Elle a été admise à l'hôpital.

Disparition.—A disparu de chez lui rue Liberté No 206, depuis vendredi dernier, un Italien du nom de Alexandre Paul, âgé de 62 ans.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le général Boulanger.

Les accusations.

Paris, 17 juillet.—Le journal *Le Temps* publie qu'on a trouvé des dépêches chiffrées prouvant que le général Boulanger était à la tête d'un complot pour marcher sur le Palais de l'Elysée et que plusieurs officiers, de haute grades, lui avaient promis leur appui.

Le Temps ajoute que les accusations de détournement de fonds, portées contre le général Boulanger, ont trait à l'achat de lits de camp et autres fournitures militaires et à une malversation des fonds du ministère de la guerre.

Entr'autres préventions, écrit le journal, la poursuite allègue que le général s'est servi des fonds attribués au ministère de la guerre pour acheter des actions du Club Militaire, et que ces actions ainsi acquises sont restées en la possession du général.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a mis le colonel Vincent aux arrêts pour un mois. La punition est motivée par ce fait que le colonel a publié les témoignages produits à la Haute Cour, dans le procès du général Boulanger.

Les poursuites contre le général Boulanger et l'opinion de la presse.

Paris, 17 juillet.—Les journaux, les plus hostiles au général Boulanger condamnent l'acte d'accusation dirigé contre lui, comme faible, verbeux et sans portée. La seule charge sérieuse est celle de détournement de fonds que le général déclare facile à réfuter.

Rente Française.

Paris, 17 juillet.—La trois pour cent est coté à 84 francs 25 centimes.

Séance de la Commission sur le nouveau bill militaire.

Berlin, 17 juillet.—La séance de la Commission sur le nouveau bill militaire a été très orageuse.

M. Von Huene, membre du centre, a fait la proposition de fixer l'effectif des troupes, en temps de paix, à 518 bataillons d'infanterie pour la durée de trois ans, au lieu de 534 bataillons pour la terme de sept ans, comme le demande le gouvernement.

M. Hauffenberg, libéral, a proposé de fixer le nombre des bataillons à 518; d'enrôler quinze bataillons supplémentaires pour un service de trois ans. Il demande aussi que le recrutement se fasse en septembre prochain, en attendant l'adoption du projet de loi qui fixe le service à deux ans. Le général Von Schellendorf, a déclaré que les deux propositions sont inacceptables, que le service de deux ans ferait un grand tort à l'armée, et il a insisté sur un service de sept ans.

La commission, après s'être opposée à plusieurs amendements, a rejeté, par un vote de 16 contre 12, la clause qui fixe au 1er avril l'augmentation de l'armée. La séance a été levée à la demande de plusieurs libéraux, qui présenteront de nouvelles propositions. Pendant l'ajournement des pourparlers ont eu lieu entre différents groupes progressistes et des membres du centre.

L'assassin inconnu de Londres.

Londres, 17 juillet.—La femme dont le cadavre a été trouvé hier soir dans le Castle Alley, district de Whitechapel, était une prostituée d'âge mûr.

Elle avait le cou coupé et était couchée sur le dos. La robe relevée laissait voir l'abdomen, qui avait été tailladé d'une horrible façon; néanmoins les intestins n'étaient pas à découvert, comme dans les meurtres précédents.

Aucune partie du corps ne manquait non plus. Quand on a relevé le corps, un sang chaud coulait des blessures. Un officier de police et un garde de nuit d'un entrepôt adjacent, qui devaient se trouver à quelques mètres du lieu où l'assassinat a été commis, n'ont entendu aucun bruit. Des hommes de police ont été postés des à points fixés, dans le district de Whitechapel, depuis qu'on ont été commis les meurtres et des officiers sont stationnés sur un point à deux ou trois cents mètres du lieu où s'est déroulée la dernière tragédie.

Près du cadavre on a ramassé une vieille pipe en terre, maculée de sang. La police suppose que cette pipe pourra mettre sur la trace du meurtrier; quoique cependant il soit possible qu'elle ait appartenu à la victime elle-même. Plusieurs individus suspects ont été arrêtés, mais nulle preuve ne pouvant être fournie contre eux, on a dû les remettre en liberté.

On assure que, le soir qui a précédé ce dernier meurtre à Whitechapel, la police avait reçu une lettre, signée "*Jack, the ripper*," dont l'auteur annonçait "être sur le point de reprendre son oeuvre."

Une réponse du général Boulanger.

Londres, 17 juillet.—Le général Boulanger, qui a été *interviewé* à propos de l'acte d'accusation qui vient d'être dressé contre lui, à Paris, a déclaré que celui-ci n'est qu'un tissu de mensonges.

Tremblement de terre.

Londres, 17 juillet.—Un choc de tremblement de terre a été ressenti sur l'île d'Arran et en Ecosse; choc si violent que des maisons en ont été fortement ébranlées.

Un envoyé du gouvernement anglais au Vatican.

Londres, 17 juillet.—Le *Dublin News* dit, au sujet du départ probable d'un envoyé du gouvernement près du Vatican, qu'on a demandé le privilège de pouvoir s'opposer aux nominations non sanctionnées par le gouvernement, faites pour remplir les vacances qui existent dans les églises catholiques, en Angleterre.

La même feuille ajoute que le Pape a répondu que les personnes qui violent la loi, ne seraient encouragées d'aucune façon, vu que le but de l'Eglise est de répandre et de prêcher partout la paix.

M. Wm O'Brien.

Dublin, 17 juillet.—Des sociétés sans nombre se sont portées au-devant de M. O'Brien à son arrivée à Dublin. Dans le parcours de la procession, toutes les maisons étaient illuminées et les braves éclataient de tous côtés. Devant le balcon de l'hôtel et dans les rues adjacentes se pressaient au minimum 10,000 personnes. En présence de ce splendide spectacle M. O'Brien s'est tourné vers un reporter et lui a déclaré que jamais il n'avait vu rien qui puisse égaler cette réception. De temps à autre on entendait de jeunes garçons s'écrier:

A bas Lansdowne! et ce cri était répété de tous côtés. Quand O'Brien s'est présenté au balcon de l'hôtel pour parler, la scène est devenue indescriptible. Les chapeaux et les mouchoirs s'agitaient et durant cinq minutes une formidable symphonie s'est fait entendre.

Le journal News.

Dublin, 17 juillet.—Le journal *News*, conservateur de Belfast, faisant allusion aux dernières arrestations, dit que le résultat est été déplorable, et le gouvernement est montré passé de faiblesse pour permettre à un homme qui vient d'être condamné à fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite, de se faire un jeu de la loi.

Une autre feuille de Belfast écrit qu'elle espère que le gouvernement accordera un jugement impartial à ceux qui doivent comparaître devant le tribunal, et qu'il laissera au pays le soin de décider entre les chefs du mouvement en faveur de la réduction des fermages et leurs victimes.

Le Freeman's Journal et le journal Express.

Dublin, 17 juillet.—Le *Freeman's Journal* ne croit pas qu'aucun mouvement en Irlande contre les fermages arriérés puisse décider le peuple anglais à accepter la coercition. Il ajoute que l'arrestation des chefs nationalistes causerait de grands désordres.

Le journal *Express*, loyaliste, dit que le gouvernement n'avait pas d'autre alternative que l'arrestation des prisonniers.

En agissant autrement il eût fait preuve de faiblesse devant le monde entier.

Vengeance politique.

Limerick, 17 juillet.—Une grande émotion a été causée hier par de nombreux incendies qui ont éclaté aux environs de la ville. Un grand nombre de maisons, occupées par des fermiers, de foin et des dépendances, ont été brûlés. Dans chaque cas les victimes sont des personnes qui paient leurs fermages.

L'opinion est que c'est une vengeance politique.

Une grande agitation règne ici et la perte est lourde.

Les incendiaires ont fui.

Mort d'une princesse danoise.

Copenhague, 17 juillet.—La princesse Augusta, soeur de la reine de Danemark, est morte en cette ville, la nuit dernière.

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsepareille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue.

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la Scrofule, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que ces annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

Gardes donnés aux officiers de la citadelle.

Halifax, N. J., 17 juillet.—De grandes précautions ont été prises récemment par les autorités militaires qui rendent l'accès de la citadelle beaucoup plus difficile pour le public.

Aucune personne quelle soit un sujet anglais ou non ne peut-être admise, à moins d'être muni d'une passe de l'officier de brigade, donnant les raisons pour lesquelles le visiteur doit être admis. Nul ne peut pénétrer dans la citadelle par simple curiosité. Aucun étranger à quelque nationalité qu'il appartienne, ne peut-être admis, à moins d'avoir un permis spécial, émanant du département de la guerre à Londres. Même les officiers de l'armée, stationnés à Halifax ne peuvent en franchir les portes s'ils ne portent pas l'uniforme et ne sont pas munis de la passe obligatoire.

Une communication du gouvernement général, reçue cette semaine, ordonne l'application des nouveaux règlements dans toute leur rigueur.

Attentat sur l'empereur du Brésil.

Rio de Janeiro, 17 juillet.—L'empereur en sortant du théâtre hier soir, après la représentation, a été attaqué par un Portugais qui a fait feu d'un revolver sur lui. Par bonheur l'empereur n'a pas été atteint. Le misérable auteur de cette tentative a été arrêté.

(Une tentative d'assassinat sur l'empereur dom Pedro, esprit libéral, âme élevée, s'il en est, passe l'intelligence.—Note du traducteur.)

WASHINGTON.

Le Président Harrison.

Washington, 17 juillet.—On dit à la Maison Blanche que le Président sera de retour à Washington demain, et qu'il se rendra à Deer Park vendredi ou samedi.

Accidents.

Austin, 17 juillet.—Une dépêche spéciale de Houston, Texas, annonce qu'un accident a eu lieu sur le Texas R. R. entre Waxahachie et Harrett. L'ingénieur et le chauffeur ont été tués.

Meurtre.

Dubuque, Iowa, 17 juillet.—M. John Elkins et sa femme ont été assommés, la nuit dernière, sur leur ferme, dans le comté Clayton.

Le fils cadet d'Elkins, âgé de 11 ans, fils né de son premier mariage, était couché dans la grange, quand il fut réveillé, dit-il, vers 3 heures, par un coup de carabine.

Il se rendit aussitôt à la maison, où il trouva son père, étendu mort sur son lit, une balle dans la tête, et à côté de lui sa femme avec le crâne fracassé.

Un petit enfant était là aussi, entre les deux cadavres et dormant toujours. Le dépendant déclare qu'il prit alors le bébé et alla donner l'alarme aux voisins.

Le juri du coroner se livre à une enquête. On n'a pas trouvé le meurtrier, mais on soupçonne ce fils cadet, jeune homme silencieux et sans éducation, jeune homme de 24 ans, qui avaient de la haine pour leur belle-mère. Elkins était âgé de 50 ans, et sa femme en avait vingt-sept.

M. CHIRAT BORNE RELIGIEUX.—M. Crispi a fait des vers dans sa jeunesse, et des vers fort religieux même. On vient de déterrer un de ses poèmes sur le Saint-Sacrement, et on l'a publié—au lendemain des fêtes de Giordano Bruno, comme fait le ministre-poète.

Franchise d'amis.

—C'est bien aimable à vous de venir nous voir aussi souvent.

—Oh! vous savez, j'ai horreur du théâtre, par la chaleur; la plupart de mes amis sont déjà à la campagne, et votre maison est encore une de celles où je m'ennuie le moins!

Une définition du droitier et du gaucher.

Quand la nourrice porte son nourrisson sur le bras gauche, c'est aussi la jambe de l'enfant qui se trouve en avant et c'est celui dont il se sert, gaucher.

Mais comme quatre-vingt-dix-neuf nourrices sur cent portent les enfants sur le bras droit, ces enfants se servent du bras droit, qui est en avant, pour saisir les objets, et ils deviennent droitiers.

Un bourgeois de Paris emmène son enfant, âgé de cinq ans, à une audience de la police correctionnelle. Il lui montre le banc des prévenus, les gardes, le tribunal et lui dit:

—Eh bien, es-tu content?

—Oh! papa, répond l'enfant en désignant les juges, elles ne sont pas belles les vieilles dames!

Chez un marchand d'oiseaux:

—Cinquante francs, ce perroquet?

—Ce n'est pas cher.

—Mais.... monsieur, il parle deux langues!

—Vraiment? Lesquelles?

—Eh bien, le français et.... sa langue naturelle.

ROYAL

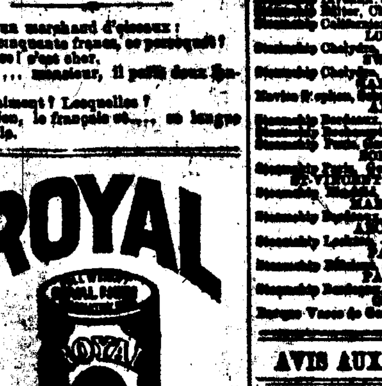

BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'économie. Elle est plus économique que celles ordinaires, et elle ne peut être vendue en compétition avec la multitude de poudres de mauvaise qualité, composées d'alun ou de phosphates [illegible]. Vendue seulement en boîtes. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex.	7:00 am	No 4 Fast Mail	7:30 am
No 6 Coast	9:00 am	No 8 Coast	3:40 pm
No 2 Fast Mail	7:00 pm	No 1 Lim. Ex.	8:00 pm
No 7, Ex. di. manche	9:45 pm	No 8, Ex. di. manche	7:00 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.		Départ.	
No 1 Passen.	11:00 pm	No 2 Passen.	8:15 am
No 3 Chic. and St. Louis Ex.	[illegible]	No 4 St. Louis and Chic. Ex.	8:00 pm
N. O. Lim.	7:30 am		
No 5, Ex. di. manche	9:45 pm	No 6, Ex. di. manche	7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.		Départ.	
No 52 California Express	7:00 pm	No 51 California Express	9:00 am
No 54 R. R. Local	10:45 am	No 53 R. R. Local	2:30 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1 Limited	11:30 am	No 2 Limited	3:35 pm
No 3 Fast line	6:40 am	No 6 Fast line	7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9:40 am	No 2	4:00 pm
No 3	9:45 pm	No 4	6:00 am
No 5	10:10 am	No 6	4:15 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

Arrivée.		Départ.	
No 16 Califor.	9:10 am	No 20 Califor.	11:30 am
No 17 Local	9:15 pm	No 18 Local	7:00 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

[illegible]

EAST LOUISIANA R. R.

ABITA SPRINGS COVINGTON.

En Semaine.

Arrivée	7:00 pm	Départ	7:30 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée	9:45 am	Départ	4:30 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 18 JUILLET 1889.

Bayou Goula—WHISPER, à 12 m

Bayou Lafourche—ASSOR LEBLANC, à 5 p m

VENDREDI, 19 JUILLET 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m

Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 11 a m

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

Les Passes.

Port Eads, 17 juillet, 6 p m—Vent du sud-ouest. Arrivés, à 1 p m, steamship Algiers capitaine Mason, de New-York; à 5:30 p m steamship anglais Amerique, capitaine Amos, de Liverpool, via les Indes Occidentales et Colon.

Départs, steamship El Monte pour New York; Goods pour [illegible], et Cheptatan pour Boston.

Marchés.

Paris, 17 juillet—Les rentes 3 pour cent 84 francs 25c.

Havane, 17 juillet—Or espagnol 236 1/8 à 236 3/4. Change calme. Sucre calme.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 17 JUILLET 1889.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship El Monte, Quick, New-York.

Steamship (ang) Governor, Valiant, Liverpool.

Barque (norv) Aukeun, Amundsen, Oporto, Portugal.

Goelette Thunderbolt, Dances, Pensacola.

Steamship (ang) Brunswing, Craik, Puerto Cortez, via Belize.

Steamship New York, Parker, Mobile, sur lest.

ARRIVES.

Barque (norv) Vasco de Gama, Coelho, Oporto, sur lest.

Steamship Algiers, Mason, New York.

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Amerique, Amos, Liverpool, via les Indes Occidentales, etc.

BATEAUX A VAPEUR.

Lafourche, Charles, Laurel Valley.
City of Baton Rouge, Bixby, St-Louis.
E W Cole, Jones, St-Martinville.
[illegible], Golden Ranche.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Governor—2790 balles coton 15,512 boisseaux maïs en grains 200 sacs maïs 1894 sacs blé.

OPORTO—par barque Aukeun—[illegible] douves.

Arrivages de produits.

LAUREL VALLEY—par steamer Lafourche—1 boucaut sucre et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of Baton Rouge—[illegible] balles coton et fret assorti.

ST-MARTINVILLE—par steamer E W Cole—[illegible] balles coton [illegible] et fret assorti.

GOLDEN RANCHE—par barge Kentucky—76 boucauts sucre.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—1 balle coton 235 barils sucre 148 sacs de son brut 100 sacs riz 301 barils riz 7 caisses riz 160 [illegible].

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—[illegible] balles coton graine coton [illegible].

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—[illegible] balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—14 boucauts tabac 1 barils mélasse et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMSHIPS.

Nom	Provenance	Amarrage
Arabian	Havane	Alger
Ambler	Liverpool	[illegible]
Bayley	Liverpool	[illegible]
Breakwater	Liverpool	[illegible]
Cumberland	Havane	Alger
El Monte	New York	Alger
El Dorado	New York	Alger
Fogo	Liverpool	[illegible]
Governor	Liverpool	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Louisiana	New York	Alger
New York	New York	Alger
Pisto	Liverpool	[illegible]
Rockhampton	Brésil	[illegible]
[illegible]	Bayou del Toro	[illegible]
[illegible]	Liverpool	[illegible]
Whitney	Laid up	Alger

NAVIRES.

Anna	Batum	[illegible] 67

BARQUES.

Andeala	Oporto	1er Dist. 21
Constantine	[illegible]	[illegible]
D H Watjen	Brême	1er Dist. 27
Marcello	[illegible]	[illegible]

GOELETTES.

Anna E. Kranz	[illegible]	[illegible]
Alice McDonald	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
T A Berry	[illegible]	[illegible]
Maria Lake	[illegible]	[illegible]
Sea P Madison	[illegible]	[illegible]

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Algiers, Mason	parti 10 juillet
Steamship [illegible]	parti 13 juil
Steamship [illegible]	parti 13 juil
Steamship [illegible]	parti 17 juillet

BALTIMORE.

Goelette [illegible] Simmons	parti 21 et

LIVERPOOL.

Steamship Cuban, Lowes	parti 1er juin
Steamship American, [illegible]	parti 5 juin
Steamship Australian, Peter	parti 5 juin
Steamship Venezuelan, Higham	parti 22 juin
Steamship Floridian, Sandry	parti 22 juin
Steamship Astor, James	parti 15 juin
Steamship Corinthian, Daniel	parti 29 juin
Steamship Bernard Hall, Alexander	parti 4 juil
Steamship Discoverer, Hughes	parti 6 juin
Steamship Counsellor, Long	parti 27 juin
Steamship Inventor, Jones	en charge, 5 juil
Steamship Mariner, Chandler	parti 6 juil
Steamship Californian, Pickhall	parti 13 juil

LONDRES.

Steamship Chelydra, [illegible]	parti 28 juin

SWANSEA.

Steamship Chelydra, Pearce	parti 29 juin

HAMBOURG.

Navire Euphen, [illegible]	parti 12 juin

ANVERS.

Steamship Bordeaux, Marchandise	parti 21 janv
Steamship [illegible]	parti 20 juin
Steamship [illegible]	parti 29 juin

BORDEAUX.

Steamship Paris, [illegible]	parti 1er juil

SEVILLE ET [illegible].

Steamship [illegible], Chiug	parti 4 juillet

MARTINIQUE.

Steamship Bordeaux, Marchandise	parti 6 juil

ARCHANGEL.

Steamship [illegible]	parti 29 juin

PALERME.

Steamship [illegible]	parti 24 juin

PAUILLAC.

Steamship Bordeaux, [illegible]	parti 9 fév

OPORTO.

Barque Vasco de Gama, Coelho	parti 8 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,294—Division F—The Standard Music and Litho. Photo. Company vs. [illegible] créanciers—Ordre de Cour—Qu'avis soit donné aux créanciers de la Standard Music and Litho. Photo. Co. et C. V. Grand, Hermann [illegible] et Louise Dabezies, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] W. Bennett, notaire, en cette ville, le LUNDI, [illegible] jour de juillet 1889, à 11 heures a. m.; dans le but d'être un syndic des créanciers des insolvables dans cette affaire et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1889.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. L. HARRIS, Député greffier.

18 juil—37 au 29 juil

Jean Magendie vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,461—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

18 juil—18 20 26

Succession de Marie E. Morales.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,174—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. A. O'Dowd, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

18 juil—18 20 26

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,

Nos 80 et 82 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,300.

A un crédit de longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,300, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette, et devant rue Bagatelle, Washington, ci-devant la rue Poète et les rues Royale, et devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 3 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière; sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 88 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 33 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 82 pieds du côté du terrain No 3, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart arpenteur de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 3 il y a un Cottage en bois récemment en ardoises, ayant 5 chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits; il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à manger et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand magasin en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remises avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs acquitteront les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juil—17 31 30 août 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 517 rue des Marais dans le Troisième District.

Succession de Peter Dowry, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteurs.—bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 13 juin 1889, dossier No 30,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 305, borné par les rues Marais, St-Claude, Moreau et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 9 et mesure 30 pieds de façade rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, portant le No 517 de la rue des Marais, et a deux chambres, citerne, savonte, etc.

Conditions—Comptant en passant titres; 10 pour cent comptant sur les lieux, et les acquéreurs paieront les taxes de 1889 en outre de l'enchère.

Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 juin—16 23 30—juil 7 14 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lamanette.

No 27,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Good Children, Bourgogne et Rempart, [illegible], suivant un plan [illegible] 27 juin 1887 dressé par Arthur de Armas, [illegible] ; le dit lot mesure 30 pieds [illegible] rue St-Antoine, sur 135 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, un mesure américaine; d'après un plan fait par Arthur de Armas, déposé voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. [illegible], notaire, le 1er mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cave, hangar d'énoncé, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 396) du Mutual Building and Homestead Association, série quatre, ayant été faits jusqu'au 3 juin 1889.

Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 25 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à paiement final; le reste de l'adjudication, comptant.

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant Jos. B. Lagier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—30 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,972.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Bolivar, sur un plan dressé par Hegle & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1869, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St Jane, et mesure 22 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis; avec quelques huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—30—6 13 20 27 juil—3 août

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 13,353.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, la propriété ci-après décrite—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, désigné sur un plan de D. H. Bosman, député voyer, en date du 30 mai 1860, et enlisent en mon bureau comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A, et mesure 62 pieds 10 pouces et 4 lignes Napoléon avenue sur 150 pieds de profondeur sur la limite latérale du terrain A, sur la ligne du côté de la rue Prytania 150 pieds de première profondeur, puis s'élargit de 14 pieds 3 pouces, puis s'élargit encore de 20 pieds, et mesure 57 pieds 1 pouce et 6 lignes à la limite inférieure. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, sur un plan de A. B. Phelps, voyer, en date du 5 février 1849.

Conditions—Comptant après transfert des titres. L'acquéreur paiera les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse B. Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

28 juin—28 30—juillet 6 13 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosalie Martin, épouse de Gustave Mingle, et Léonore Martin vs Jacob Fuhr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,3[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 juillet—16 23 30—6 13 17 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

George B. Swinoid, Miss Fanny Frevot, légataire, subrogé, vs Wm A. Frevot et Frederick G. Frevot.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 5,380—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wm A. Frevot et Frederick G. Frevot dans la succession de leur défunte mère, feue Mme Fanny Frevot et qui consistent

I. de la partie indivise de deux neuvièmes de la propriété ci-après décrite:

1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Deuxième, lesquels suivant un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1849, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire; les lots 12 à 20 inclusivement, mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 mesure trente pieds de face à la rue Deuxième par cent vingt six pieds six pouces de profondeur, et le lot 21 a trente pieds de face à la rue Première sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur.

2° Quatre-vingt dix pieds de la portion de façade des lots 5 à 9 inclusivement, dans le même îlet, lesquels cinq lots suivant le même plan, mesurent chacun comme suit: les lots 5 et 6 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et 2 lignes, les lots 7, 8 et 9 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes, tout de façade sur la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; les portions des dits lots dans les deux neuvièmes doivent être vendues étant de quatre-vingt dix pieds de façade à la rue Carondelet, sur cent quarante dix pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face à la rue Carondelet.

3° Le lot No 4 dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Quatrième, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 29 mai 1861, lequel lot No 4 mesure cinquante-un pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Coliseum sur cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

II. De la partie indivise de cinq neuvièmes de deux lots de terre, dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal ou Carrollton et les rues Dublin, Seizième et Dix-septième; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Seizième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil.

De Machinerie, Bouilloires, Installations, etc., appartenant à une manufacture de tabac de première classe, de même qu'un lot de cigares importés et du pays, différentes marques de tabacs, tabac à priser,

Et un grand assortiment de pipes, etc. Au coin des rues Chartres et Conti.

Dans l'affaire de B. J. Jané vs Mme Vve J. P. Serracin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,341—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, sur les lieux après désignés, SAMEDI, 20 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations du magasin et manufacture de tabac bien connue, située au coin des rues Chartres et Conti, dans le second district de cette ville, comprenant un assortiment varié de cigares importés et du pays, tabac, tabac à priser, pipes, meubles et installations, machinerie, ustensiles, machines, et tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires: le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 juil—9 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, et tous les accessoires. Le tout devant être vendu en bloc.

Aussi deux autres lots de valeur y attenants, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—

Heinrich W. Kaiser vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent; ensemble avec la manufacture de savon qui s'y trouve, ensemble avec les appareils et installations, etc., qui y sont attachés et qui font partie de la dite manufacture de savon, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, St-Avid ou Claiborne, Prosper et l'avenue Lafayette, faisant une partie du lot désigné par les numéros Un, Deux et Trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, et déposé à l'étude de Félix de Armas, notaire en cette ville. Les dits trois lots mesurent, chacun, trente-cinq pieds de face à l'avenue Lafayette, par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Un des dits lots forme l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue St-Avid ou Claiborne. Les dits trois lots se touchent et forment un lot de cent cinq pieds de face à la dite avenue Lafayette, sur une profondeur et façade à la rue St-Avid ou Claiborne de cent dix pieds.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, St-Avid ou Claiborne et Prosper et l'avenue Lafayette, formant une partie du lot désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, déposé en l'étude de F. de Armas, alors un notaire en cette ville, par acte en date du 31me jour de mars 1826; lequel dit lot mesure (un pied américain) trente pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, borné sur la droite par la propriété de H. W. Kaiser et sur la gauche par la propriété de Gentilly Doux ou à ses représentants.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Prosper, Lafayette, St-Avid ou Claiborne et Port, et mesurant trente pieds de face à la rue ou Promenade Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.

27 juin—27 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées dans le Sixième District.

Mlle Gussie A. Hotchkiss vs. C. W. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,158—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville [anciennement à Hurstville, paroisse Jefferson] dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, Jeannette et Hurst, désigné comme lot No cinquante-huit sur un plan du dit faubourg Hurstville par B. Buisson, voyer, daté le 17 mars 1837. Le dit morceau ou portion de terre est situé à savoir: commençant à un point sur la rue Joseph à une distance environ de cent pieds de l'encoignure Joseph et Hurst, et mesure cinquante pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur de la plaignante, d'après un acte passé pardevant A. E. Beck, notaire, le 23 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24 juil 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve E. Tudury vs. Veuve et héritiers de P. Dagorge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,256—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent trente pieds onze pouces de profondeur et face à la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve. Etant la même propriété acquise par feu François Dagorge par achat des légataires de feu Gilbert Dagorge d'après un acte passé le 16 octobre 1880, pardevant Oscar Drouet, ex-notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24—1 8 15 22 27 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Rempart et Français, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Bell vs. Joseph Gundermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 27,214—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlet No 270, borné par les rues Rempart [anciennement Amour], Bourgogne [anciennement Craps], Français et Union, mesurant soixante [60] pieds de face à la rue Rempart sur cinquante-huit [58] pieds de profondeur et de face à la rue Français, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par le défendeur sus-nommé de la succession de A. F. Kesler, par acte pardevant Oscar Drouet, ancien notaire daté du 10 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 juil—2 9 16 23 30 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael McQuade vs. Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,129—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 26, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 22 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente [30] pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq [105] pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville; aussi les droits, titres, intérêt, réclamation et demande à un morceau de terre, trente [30] pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré No 26, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, un pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 22 décembre 1870, chacun, trente [30] pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq [105] pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant E. B. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° En argent comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit dix-huit cent dollars ($1800) avec un intérêt de huit pour cent par an à partir du 20 janvier 1887 jusqu'à parfait paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt de la dite réclamation; un dollar pour une copie et les frais de procès ainsi que toutes les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre de dix-huit cent ($1800) dollars souscrit par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, sous la date du 20 janvier 1887 et payable trois ans après cette date, avec intérêt de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur selon un acte passé pardevant E. B. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887; l'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte hypothécaire original quant aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a un, comptant sur les lieux.

Et en cas que le prix offert pour la propriété, soit, après déduction faite des honoraires, frais et taxes ne comporte pas de quoi satisfaire à la totalité de la réclamation du demandeur et de l'arriéré, alors la propriété sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur, qui aura de l'argent comptant à la réclamation du demandeur, et le reste sera remis au demandeur, [illegible] l'acquéreur [illegible] à la réclamation du demandeur, et la somme [illegible] au comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, rue Gentilly, entre Mabrot et Sandoz, [illegible], le rue Peurier, [illegible].

Eureka Homestead Society vs Hadley Duke Logan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro 212, borné par les rues Coliseum, Ferrier et Robert, désigné comme lot No 6, sur un plan annexé à une vente passée par E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 24ème jour d'avril 1867; le dit lot mesure trente pieds de face sur la rue Coliseum, sur une profondeur de cent un pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur, de Jacob Brown, suivant un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, en date du 14 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 juin—19 27—juillet 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic de contenu et des installations, etc., d'une pharmacie de premier ordre, en bloc.

—Aussi—

Des Meubles de ménage et des comptes ouverts.

Dans l'affaire de

J. F. Mollerbuck vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,516—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 juillet 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, LUNDI, 22 juillet 1889, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 249 rue du Canal, coin Delord:

1° Tout le contenu et toutes les installations de la pharmacie établie au dit coin, consistant d'un vaste assortiment de drogues, médicaments patentés, articles de fantaisie, etc., et d'autres articles que l'on trouve généralement dans une pharmacie de premier ordre; aussi, les installations rayons, vitrines, comptoirs, etc., le tout devant être vendu en bloc selon un inventaire.

2° Un lot de meubles de ménage et d'autres effets contenus sur les dits lieux.

3° Le terme non expiré du bail de la dite propriété, loyer $60 par mois et expirant le 31 octobre 1889, ainsi qu'un fait foi un document déposé en mon bureau.

4° Egalement un lot de comptes courants, conformément à une liste.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.

11 juil—17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme la "Golden Rule."

François Tujague, Joseph A. Shakespeare, cessionnaire, vs George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 16 mars 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit:

Lot No 2, trente-trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3, trente-et-un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Erato, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lazar, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, daté le 3 mai 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juil—15 22 29—août 5 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeanne Simon vs Louis Soyomme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Burtheville, actuellement le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux borné par les rues Tchoupitoulas, (anciennement Levée), Calhoun, Annunciation (anciennement Prosper) et la ligne de l'ex-propriété Foucher, maintenant le City Park, appelé l'Exposition Boulevard, bornant le dit îlet sur le côté du même vers le City Park actuel, connu comme étant le Parc Audubon, le dit morceau ou portion de terre forme le coin de la rue Annunciation et la ligne de la dite Exposition Boulevard et mesure soixante-douze (72) pieds de face à la dite Exposition Boulevard en ligne du Parc Audubon, sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Annunciation de cent quarante-sept (147) pieds.

Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de John B. Beh, d'après un acte passé pardevant A. E. Beck, notaire en cette ville le 23 de janvier 1886. (Bureau des Aliénations Livre 122 folio 738.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27.

Avis.

A. SIMON, le Cordonnier, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications; distribution à domicile. [illegible]